RAPPORT A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & SOCIAL DE L'ILE DE FRANCE

Séance du 20 JUIN 1991

EMPLOI, RYTHMES DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN EN ILE DE FRANCE

par

Alain LIPIETZ

Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur de Recherches au CNRS

> CEPREMAP 142, rue du Chevaleret 75013 PARIS

> > Tél. 40 77 84 64 Fax. 44 24 38 57

AVERTISSEMENT

Le présent travail a fait l'objet d'une première note explicative communiquée à la Commission Développement Economique et Social (séance du 6 Décembre 1989).

Un groupe de travail s'est réuni le 4 Mars 1991 pour en discuter, comprenant :

- . M. CARRE, représentant de la Chambre des Professions Libérales
- . Mme GAUTHIER (Secrétaire Générale du CATRAL)
- . M. HUAULT (DREIF DIT)
- . M. LEFEBVRE (Directeur Adjoint du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)
- . M. RIST (DREIF GEDA)
- . M. ROUSSET-DESCHAMPS, ARIA, Univ. de Paris XII
- . M. SAUVEZ (DREIF DAHC)
- . M. NEVEU (DREIF)

L'auteur a en outre recueilli de manière plus approfondie les appréciations de Mme GAUTHIER et de MM. LEFEBVRE, RIST, SAUVEZ et NEVEU.

Enfin, il a été tenu compte de l'apport prospectif important du Livre Blanc sur les Retraites.

L'auteur remercie chaleureusement les participants du groupe de travail pour leurs précieuses contributions. Il assume néanmoins l'entière responsabilité de ce rapport.

EMPLOI, RYTHMES DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN EN ILE DE FRANCE

Le but de notre réflexion n'est pas ici d'évaluer la plausibilité de l'hypothèse de référence du schéma directeur : 5,6 millions d'emplois en 2015 en Ile de France. Ce chiffre est fondé sur le pari raisonné d'un scénario tendanciel portant à la fois sur l'emploi en France et sur sa répartition géographique.

Mais le scénario tendanciel lui-même ne dit rien de la *nature* de ces emplois, du point de vue du temps de travail. S'agira-t-il essentiellement de "pleins-temps", et alors des pleins-temps de quelle durée ? S'agira-t-il d'emplois à temps partiels, ou de plein temps d'une durée réduite ? D'emplois stables, ou précaires ? A ces interrogations, économistes et sociologues peuvent apporter quelques lumières. Mais ce qui intéresse la prospective urbaine est plus précisément la question: en quoi d'éventuels changements dans le statut de l'emploi, dans la pondération entre le temps de travail et le temps libre, et leur répartition dans les cycles de vie des citadins, vont-ils modifier les besoins de logement, de transport, d'équipements ? On s'aperçoit alors immédiatement que la *durée d'activité totale*, et ses complémentaires, le temps d'apprentissage et le temps de la retraite, doivent être pris en compte dans la réflexion, ce que l'économiste aurait eu besoin de faire de toute façon.

C'est donc la séquence: "Natures des emplois vers 2015 - Rythmes de Vie - Aménagement" que nous allons suivre pour appeler à la réflexion. Nous n'évoquerons qu'incidemment les emplois non salariés. Cet exercice prospectif sera étayé en conclusion par quelques considérations rétrospectives sur les tendances de l'Île-de-France.

I - NATURE DES EMPLOIS ET MODELE DE DEVELOPPEMENT.

La nature des emplois, du point de vue des temps de travail, ne peut être séparée de leur "nature" tout court, c'est-à-dire de ce que sera vers 2015 la norme sociale du rapport au travail, la place du travail dans la vie de chacun, et l'importance de l'implication de chacun dans son travail, pour l'efficience des activités économiques: bref, de ce qu'on peut appeler le "modèle de développement".

De ce point de vue, la notion d'"emploi normal" est relative à ce que fut, avant la crise des années 1970-80, la norme d'emploi dans le modèle de développement de l'Après-Guerre. Ce modèle, commun à tous les pays de l'OCDE, est aujourd'hui souvent appelé "fordiste". Pour ce qui nous préoccupe, on peut le résumer à deux traits :

- * Une organisation hiérarchique du travail, avec une séparation "conception/exécution" inspirée du taylorisme, qui a fini, même en Ile-de-France, par réduire le poids des anciennes figures dominantes de salariés d'avant-guerre et du cinéma "réaliste" correspondant : l'ouvrier professionnel qualifié et le clerc. Cette polarisation entre "compétents/exécutants", "impliqués/non impliqués" a pu produire de remarquables résultats dans les années 1960, mais elle est aujourd'hui remise en cause au nom de la "mobilisation de la ressource humaine".
- * Des relations professionnelles assez "rigides", avec une législation sociale et des conventions collectives définissant de manière assez précise les rythmes d'activité circadiens, hebdomadaires, annuels, et le cycle de vie. Un mécanisme, à l'origine léger, d'assurance-chômage compensait l'impossibilité (transitoire) d'accéder à ce type d'emplois, et un mécanisme très lourd et centralisé de pensions de retraite imposait une norme à la fin d'activité. La netteté des coupures "Emploi normal/chômage/retraite" est donc le résultat d'une construction sociale, caractéristique de ce modèle de développement. Cette "rigidité", voulue par les syndicats, et entérinée par des accords tripartites, était en effet conforme à un

modèle de développement fondé sur la croissance de la consommation de masse.

Elle permettait une programmation statistique de la croissance des revenus, et garantissait les prêteurs sur la solvabilité des ménages, qui achetaient des voitures, accédaient à la propriété de leur logement, etc... Mais cette "rigidité", elle aussi, a été mise en cause à la fin des années 1970 comme trop pesante pour les profits des entreprises, pour le budget de l'Etat-providence, et pour la compétitivité d'économies ouvertes à la concurrence internationale.

Les années 1980 ont donc vu se développer deux axes de sortie de la crise: la recherche d'une plus grande "implication" des salariés, et la recherche d'une plus grande "flexibilité" des contrats salariaux¹.

Bien que certains spécialistes parlent parfois d'un nouveau modèle de "spécialisation flexible", il faut souligner qu'en général (et sauf cas particuliers qui relèvent davantage de "l'intéressement" que du salariat), le même salarié ne peut être à la fois "qualifié/impliqué" et "flexible". En réalité, certaines firmes, pour certains secteurs de leur main d'oeuvre, ont privilégié davantage telle ou telle solution. A la longue cependant, les modifications de la législation et des conventions entraînées par l'une ou l'autre stratégie permettent, en ce début des années 1990, une caractérisation très grossière des stratégies nationales de sortie de crise :

- Un modèle "hiérarchique/flexible", ou encore "polarisant", ou "néo-taylorien", qui privilégie la flexibilité (USA, Royaume-Uni, Espagne).
- Un modèle à "implication négociée" qui privilégie la "mobilisation de la ressource humaine" (Japon, Scandinavie, Allemagne).

La France occupe une position intermédiaire, plus proche, on le verra, du premier groupe. Mais il faut ici lourdement souligner deux choses.

- Même si le second modèle paraît avoir "surclassé" son concurrent à la fin des années 1980, il ne deviendra probablement pas hégémonique. Dans la CEE, par exemple,

pourront coexister des régions plutôt "flexibles-hiérarchiques" ("néo-tayloriennes") et des régions à "implication négociée", selon une géographie ne recoupant pas les anciennes frontières nationales ². Rien n'empêche d'envisager (par effet de régionalisation des conventions collectives ou de distribution géographique des branches et des qualifications) une région Ile-de-France "à implication" dans une France "flexible".

- Rien n'empêche les deux modèles de coexister sur le même territoire selon des lignes découpant le marché du travail en fonction du sexe et de l'ethnie: le Japon (pour le sexe) et l'Allemagne (pour l'ethnie) en offrent de célèbres exemples. Il faudra donc introduire la notion de "modèle mixte à dominante".

II - DU MODELE AU RYTHME DE VIE.

Les modèles de développement évoqués plus haut diffèrent profondément quant à leurs implications sur les rythmes de vie.

1°) Modèle "hiérarchique-flexible" (ou "polarisant").

Par nature, un modèle purement flexible (selon la théorie "néo-classique") conduirait à la plus grande dispersion des rythmes de vie. La distinction "plein temps/temps partiel" perdrait son sens, chacun individu arbitrant selon l'utilité relative de l'argent et du temps libre. La durée du "plein temps" fluctuerait avec l'état du marché du travail, etc... La retraite, institution qui suppose des contrats à très long terme et une forte solidarité entre les générations, ne permettrait plus d'assurer un revenu suffisant (et encore moins le paiement de logements achetés à crédit) : il faudrait concéder aux retraités le droit d'occuper des "petits boulots" etc...

En réalité, il faut s'attendre à la mise en place d'un modèle plus segmenté :

I - En haut (chez les cadres et entrepreneurs) un emploi "normal" mais, comme aujourd'hui, normalement long : un segment "sur-impliqué".

II - Au milieu : un segment moins impliqué, mais relativement stable, version modernisée de nos actuels "ouvriers qualifiés, techniciens, cadres moyens".

III - En bas, un vaste secteur de travailleurs flexibles, aux temps de travail irréguliers et irrégulièrement répartis sur le cycle de vie. Plus précisément, ils travailleront irrégulièrement, et, quand ils travailleront, ils auront ou des temps très longs, ou des temps partiels (par rapport à l'actuelle notion de "journée normale").

IV - Des "marginalisés" ayant très peu de moments d'insertion dans le monde du travail.

2°) Modèle à "implication négociée".

Le point essentiel est ici que la négociation imposera une contrepartie de long terme, de la part des employeurs, à l'implication des salariés. Cette contrepartie devra assurer microéconomiquement et macroéconomiquement un relatif plein emploi et une sécurité sur l'ensemble du cycle de vie.

La première conséquence est le maintien de la notion de "normalité" du temps de travail... mais ce ne sera pas forcément la même normalité.

* Du point de vue de la durée annuelle.

La garantie d'emploi peut être l'objet d'un accord direct entre l'employeur et le salarié *mais* implique une "plausibilité" de la stabilité de long terme de cet accord (voir le cas japonais), donc une "atmosphère macroéconomique favorable". Comme le *but* de l'implication est le retour à des gains de productivité forts et réguliers, la stabilité de l'emploi (et l'accord capital/travail) ne peut être obtenue que par la croissance de la production et/ou par une réduction de la journée moyenne de travail. Historiquement, on assiste, sur un siècle d'expérience, à une alternance de ces deux options. Ainsi, alors que la réduction du temps de travail est considérable de 1881 à la IIè Guerre mondiale, la durée hebdomadaire remonte en France dans les années 1950-60, alors que pourtant les gains de productivité sont exceptionnels: 6,1% par an dans le secteur manufacturier.

On peut supposer que la tendance séculaire à la réduction du temps de travail se manifestera à nouveau dans le nouveau modèle de développement. Les raisons en sont extra-économiques : les évolutions culturelles (avec la montée des aspirations aux loisirs) et les contraintes écologiques (qui rendent dangereuse la reprise des rythmes d'expansion matérielle des années 1960, qui l'interdiront sans doute si des conférences internationales comme celle de Rio 1992 instituent des "droits à polluer" limités).

Pour ce qui concerne notre sujet, il faut noter d'emblée un corollaire essentiel: la réduction du temps de travail doit s'accompagner généralement d'une plus grande utilisation des équipements, c'est-à-dire d'une extension du travail par équipes successives. C'est vrai pour les secteurs "exposés" à la concurrence internationale, afin de maintenir leur compétitivité. C'est vrai aussi des secteurs abrités, tels les services... qui seront soumis à la pression de leurs clients ayant davantage de temps, et selon des horaires eux-mêmes plus "atypiques" (selon les normes actuelles), et qui demanderont l'ouverture des services et magasins selon des horaires atypiques.

* Du point de vue du cycle de vie.

Un modèle fondé sur une main d'oeuvre qualifiée et impliquée est un modèle où l'on entre plus tard dans en activité, et où l'on retourne périodiquement en formation. La croissance du temps libre proprement dit pourra même prendre la forme d'années sabbatiques. Mais la grande question est celle du départ en retraite. Or il s'agit d'une question très controversée: alors que la retraite à 60 ans apparaît plus que jamais comme un intangible acquis pour les salariés de France qui s'en approchent, elle est aujourd'hui proclamée "intenable économiquement".

Naturellement, le problème se pose encore plus durement dans les modèles "flexibles", mais, à la limite, dans ce cas, il se résoudra en modèle de retraite "dual" (capitalisation pour les segments favorisés, assistance aux personnes âgées pour les segments défavorisés), c'est pourquoi nous traitons ici du problème de la retraite, comme modèle universel et collectivement négocié.

Faisons d'abord quelques mises au point.

* Sur le long terme, la retraite à 60 ans n'est pas menacée par une "chute démographique" (la descendance finale des femmes du "baby boom" est bel et bien de 2,1 enfants, ce qui assurera le renouvellement des générations), et quant elle le serait, la solution immédiate serait une reprise de l'immigration.

* La vraie menace économique vient de la croissance de la durée de vie, comme on le voit par la hausse du produit des deux rapports:

nombre de retraités x revenu moyen des retraités = revenu total des retraités revenu moyen des actifs revenu total des salariés

Ce produit définit en effet le taux de prélèvement sur le revenu des actifs nécessaire au financement des pensions de retraite...

Au dénominateur du premier rapport, il s'agit des actifs *effectifs*, c'est-à-dire non-chômeurs. En période de sous-emploi, il est vain de retarder le départ à la retraite pour modifier ce premier rapport car, à situation macroéconomique égale, on crée de nouveaux chômeurs... qu'il faut aussi financer (la question se posera différemment si d'ici 2015 la France connaît des tensions sur le marché de l'emploi).

On peut également espérer diminuer le second rapport en découplant les pensions des salaires, mais alors :

- soit on autorise les retraités à cumuler avec des petits boulots (hypothèse déjà évoquée à propos de l'autre modèle, et sur laquelle nous reviendrons).
- soit on généralise les systèmes de retraite/épargne volontaires (par capitalisation) ce qui ne change rien au problème, ni macroéconomiquement, ni urbanistiquement, sauf qu'il peut engendrer une "société à deux vitesses" chez les retraités.

Nous renvoyons en Annexe la discussion du *Livre Blanc sur les retraites*, qui combine les deux approches pour éviter la hausse des cotisations (jusqu'en 2010).

La donnée essentielle est en fait la suivante: une population vivant plus longtemps et travaillant sur un cycle de vie plus court doit nécessairement augmenter les prélèvements obligatoires ou volontaires sur les revenus de son temps d'activité, si elle veut financer ses moyens d'existence après l'âge de la pleine retraite. Il est tout à fait possible que, malgré les récriminations, la société française se rende à cette évidence. Mais il est aussi possible qu'elle souhaite modifier son cycle de vie par un passage progressif à la pleine retraite, à total du cycle de vie active égal. Dans ce cas, on aurait, par exemple, de par et d'autre d'une date standard de droit à la pleine retraite, la possibilité de cumuler une retraite partielle et un emploi partiel. Dans ce modèle, on aurait encore une fois à envisager la prolifération d'emplois à temps partiel (mais qui ne seraient plus des "petits boulots") pour "semi-retraités". Ce qui nous amène à étudier le problème général des temps partiels.

* La question du temps partiel.

Cette question ne se pose qu'en référence à un travail "normal" (dans un modèle parfaitement flexible, on l'a dit, cette question n'a pas de sens). Nous avons déjà vu la haute probabilité du développement des "semi-retraités". Qu'en sera-t-il pour les groupes d'âges "centraux"?

On peut supposer que des travailleurs "impliqués" souhaiteront une durée du travail annuelle normale plus courte, mais plutôt à plein-temps. Toutefois, chez les professions intermédiaires et supérieures dans les ménages non-monoparentaux, on peut supposer que les temps partiels volontaires se développeront, surtout s'ils sont encouragés financièrement ("temps choisi"). Dans ce cas peuvent proliférer des emplois courts qui ne seront rentables (pour le ménage) que si les temps de transport ne sont pas disproportionnés.

III - DE L'EMPLOI A L'URBAIN.

Les deux modèles polairement opposés n'ont été présentés que pour en grossir les conséquences, la situation francilienne risquant fort d'être "mixte" en 2015. Les modèles "purs" ont d'immenses conséquences sociales et urbanistiques. Pour des raisons qu'il serait long de détailler mais qu'illustre l'opposition-type Etats-Unis - Allemagne ³, on peut s'attendre à ce que :

- * Un modèle hiérarchique-flexible encourage une polarisation de l'activité vers des mégapoles difficilement gérables, avec de multiples fléaux sociaux urbains (cf Los Angeles, New York, Londres... et le grand Paris à plus de 13 millions).
- * Un modèle à implication concertée favorise la stabilisation de métropoles moyennes (Francfort) ou plus grandes (Munich), ou encore de mégapoles articulées (Ranstad). Un grand Paris maintenu à 10,5 millions d'habitants et articulé en 8 centres correspondrait plutôt à ce modèle.

Il faut bien comprendre qu'un tel choix social est bien en amont de "l'aménagement urbain". On peut améliorer le sort des citadins d'une mégapole flexible, mais de façon d'autant plus marginale que le modèle social correspondant ne donne pas beaucoup de moyens (financiers ou réglementaires) aux administrations locales.

La réalité, encore une fois, sera sans doute mixte, c'est-à-dire avec une segmentation du marché de l'emploi, selon les régions, ou, au sein des régions, selon le sexe et l'origine ethnique. Mais il vaut quand même la peine de tenter les deux exercices : évaluer les conséquences urbaines des modèles purs.

1°) Modèle flexible.

Dans ce cas proliféreront surtout les emplois précaires et instables des urbains à faible revenu garanti (niveau III) et les marginalisés (niveau IV). Le risque majeur vient évidemment de l'habitat de ce dernier groupe, mais le problème (connu, si la solution ne l'est pas !) n'entre pas dans le cadre de notre travail. Le groupe III en revanche va poser des problèmes d'aménagement spécifiques. La multiplication des emplois à horaires imprévisibles

et à revenu non garantis impliquera une demande de transports collectifs bon marché et largement étendus sur la journée, et des logements en location voire meublés, le couple "propriété du logement - autonomie de déplacement automobile" étant alors en régression.

2°) Modèle à implication négociée.

Ce modèle posera moins de problème du côté de la demande de logement. En revanche il sera très exigeant en matière de transports.

- * D'abord nous avons vu qu'il comportera de nombreux emplois à "mi-temps", occupés par des semi-retraités et par le groupe acceptant le "temps-choisi". Quelle que soit la perfection du système de transports, ces deux groupes rechercheront une plus grande proximité domicile-travail, même s'ils vivent en couple (car il y aura le plus fréquemment coexistence d'un plein temps et d'un mi-temps dans le couple⁴).
- * Ensuite la réduction de la journée de travail s'accompagnera d'une multiplication des horaires décalés, jusque tard le soir, y compris pour les femmes ⁵, ou alors des horaires spéciaux de fin de semaine. Le demande de réduction du temps de trajet domicile-travail, donc une desserte à forte cadence sur une plage horaire très étendue, se fera d'autant plus insistante. Le "problème de l'heure de pointe" s'estompera... mais la pointe durera plus tard le soir, et la desserte à forte cadence devra être poursuivie au moins le samedi. L'expérience actuelle montre qu'une faible réduction de la journée de travail n'entraîne qu'un déplacement de la pointe dans les transports en commun, mais étale la pointe pour les véhicules particuliers. On peut espérer qu'une forte réduction du temps de travail (avec généralisation du travail posté à postes courts même dans les services) "cassera" significativement les heures de pointe jusque dans les transports en commun.

3°) Modèle mixte (le plus probable).

Dans tous les cas de figure jusqu'ici envisagés, les horaires plus courts mais décalés, les mi-temps choisis ou les emplois précaires exigeront une plus grande flexibilité du système de transport, c'est-à-dire un réseau dense, avec desserte très fréquente, étalée sur une large

plage de la journée et de la semaine. L'exemple de Tokyo, où le maximum du possible dans ce domaine semble en passe d'être réalisé, montre cependant que le drame de la "mégapolisation" ne peut être vraiment réparé par un système de transport si efficient soit-il (ce qui renvoie à d'autres débats de la commission).

Quant à la répartition des logements par rapport aux emplois (ou vice versa), il faut prendre en considération les lignes de clivages du marché du travail. Si le marché des "impliqués" sera largement "blanc-intégré-masculin"⁶, le marché des flexibles sera vraisemblablement féminin et/ou immigrés-enfants de première génération.

Dans le cas des couples "homme impliqué/compagne flexible" (ou qualifiée mais à temps partiel), il est probable (selon l'exemple de la Baie de San Francisco), que les hommes soient moins exigeants sur le trajet domicile-travail, mais que s'implantent des emplois pour leurs compagnes dans les quartiers de résidence. L'Ile de France ne disposant pas de l'espace de la Californie, il faudra prévoir que ces déplacements domicile-travail "locaux" s'effectueront eux aussi dans des transports collectifs "intra-banlieue" étudiés.

Quant au segment flexible d'origine immigrée récente, il faut espérer qu'un modèle de société "mixte" aura les moyens d'assurer sa connexion au reste de l'agglomération, et un parc correct de logements en location... Faute de quoi ce segment risquerait de glisser vers la marginalité par quartiers entiers, ce qui peut provoquer les mêmes désordre que dans un modèle flexible (voir les insurrections de journaliers à Osaka en Octobre 1990).

4°) L'hypothèse du télé-travail.

Dans le courant des années 1970, on fonda de grands espoirs sur la télématique. Elle permettrait d'éviter, dans le tertiaire de bureau, les déplacements domicile-travail.

Ces espérances ne se sont nulle part réalisées. On peut évidemment supposer que le changement technique est allé plus lentement que prévu : c'est seulement aujourd'hui que

l'informatique domestique et la télécopie rendent techniquement possible et pratique le maintien à domicile des tâches de bureau. Il faut cependant pousser plus loin la réflexion.

Il semble que la "sortie de chez soi pour aller travailler" soit une véritable demande sociale. Elle correspond au désir de socialisation : affirmation d'un statut social pour les hommes (soupçonnés d'être chômeurs s'ils travaillent chez eux), volonté de "désenclavement de la sphère domestique" pour les femmes. Même le trajet domicile-travail peut être valorisé comme un moment de réflexion, de solitude ou de rencontres, de lecture, etc...

Si ces deux remarques sont exactes, alors le télé-travail peut se développer, pas exactement comme il était prévu, mais par la mise en place de *micro-ports télématiques*, beaucoup plus dispersés et proches des lieux de résidence, avec la mise en commun d'installations bureautiques reliées à des centres de bureaux plus importants. Les déplacements pourraient alors être rendus plus courts et surtout plus agréables, par une accélération des cadences des transports en commun et une amélioration de leur confort, par un maillage de réseaux routiers polycentriques plus cohérents.

IV - EN GUISE DE CONCLUSION : LES ENSEIGNEMENTS DES ANNEES 80.

Les années 80 furent, en Ile-de-France, particulièrement marquées par une tendance à la polarisation des qualifications, des revenus, des statuts (rapport du C.E.R.C.). La France s'est plutôt orientée vers la voie "américaine". Ce constat n'engage nullement l'avenir, d'abord parce qu'aucune tendance sociale n'est jamais irréversible, ensuite parce que la France s'est engagée dans cette tendance beaucoup plus modérément que les pays anglosaxons. Il est cependant intéressant, pour rendre la prospective moins spéculative, de tirer les enseignements de ce passé récent à la lumière des développements de cette note.

D'abord, ce modèle social fut bel et bien associé à une "mégapolisation", interrompant la tendance antérieure au rééquilibrage en faveur de la province⁷. La "qualité" nationale des emplois engage d'abord la taille de la mégapole : il sera difficile d'éviter la surcroîssance urbaine en Ile-de-France si les autres régions ne fixent pas leur population par

des emplois de qualité. Car, quitte à ne pouvoir espérer qu'un emploi précaire, il vaut mieux le chercher là où l'offre d'emploi est la plus large.

Ensuite, la polarisation sociale s'est matérialisée sur le terrain par une certaine aggravation de la spécialisation sociale des quartiers. Le mécanisme du prix des terrains joue ici le rôle d'une courroie de transmission entre l'échelle des revenus et l'échelle sociale des quartiers.

La division sociale de l'espace tend en effet à se surcreuser par un mécanisme quasi "chromosomique". Les quartiers et communes favorisés attirent les ménages fortunés et les salariés les mieux payés ("niveau 1" de notre étude), eux seuls pouvant payer l'accès au sol, et les taxes sur les revenus produits ou distribués localement permettent d'élever encore le pouvoir d'attraction du quartier. Inversement, les quartiers et communes déjà dégradés restent seuls accessibles aux plus défavorisés, qui ne peuvent financer l'arrêt de la dégradation de leur environnement tant physique que culturel⁸.

La principale viscosité est le stock de logement social à occupation garantie, hérité des années 1960/70, et localisé dans les sites ayant vocation à progresser dans la hiérarchie de la division économique et sociale de l'espace. Mais cela se traduit par le paradoxe d'une "tenure du logement social", les locataires étant plus rigides dans leur résidence que les propriétaires, alors même que se transforme l'offre d'emplois locale (le tertiaire remplaçant l'industrie).

Cette rigidité de l'habitat social correspond d'ailleurs à la rigidité des "statuts espérés" que note Philippe d'Iribarne⁹ et qui explique le "chômage paradoxal" à la française. Un salarié habitué aux compromis "fordistes" d'après-guerre et au statut correspondant ne peut accepter de "déroger" en prenant n'importe quel "petit boulot". On voit ainsi, dans la Petite Couronne, se développer des poches de chômage correspondant à la disparition des emplois industriels stables auxquels postulaient les habitants fixés par le logement social. Mais le

refus des "petits boulots" n'est pas le seul effet de la prégnance d'une "fierté professionnelle" chez les demandeurs d'emploi. D'une façon plus générale, la société française ne s'est pas résolue à reconstituer les emplois devenus "vils" dans toute l'Europe du Nord alors qu'ils sont courants aux Etats-Unis (cireurs de chaussures, remplisseurs de cadies etc...).

Par ailleurs, les "petits boulots" tertiaires non "dégradants" (service à la clientèle, etc...) ont été réservés par les employeurs à des demandeurs d'emplois à temps partiel "présentant bien", notamment les femmes cherchant un complément de revenu, et surtout les étudiants. L'Île-de-France a donc plutôt *exclus* un nombre important de demandeurs d'emploi qui, dans un modèle économique "pur", même à polarisation sociale, auraient occupé des emplois précaires ("de 3ème niveau" selon notre étude).

Ces mécanismes sociologiques et urbanistiques d'aggravation des dysfonctionnements inhérents à tout modèle polarisé expliquent que, malgré une "douceur de vivre" moyenne bien plus élevée qu'aux Etats-Unis (la France est le septième pays du monde selon l'Indice de Développement Humain de l'O.N.U., les Etats-Unis sont le quinzième), on voit néanmoins s'y développer les mêmes phénomènes de violence urbaine collective (Sartrouville, Mantes-la-Jolie, etc...).

Même si la France persistait à évoluer vers le "modèle américain", l'Ile-de-France peut pourtant se doter des moyens scolaires et urbanistiques pour lutter contre la formation de ghettos d'exclus. Ni la formation professionnelle, ni l'urbanisme, ne peuvent évidemment créer des emplois que l'appareil productif ou administratif ne demanderaient pas. Ils peuvent cependant limiter les mécanismes d'exclusion :

^{*} Du point de vue scolaire:

En développant la formation générale (scolaire et para-scolaire) offrant la socialisation minimale sans laquelle même les emplois précaires "de niveau 3" dans les modèles polarisés resteraient inaccessibles aux "pré-exclus" venus des quartiers dégradés.

* Du point de vue urbanistique:

En évitant la formation de ghettos par des politiques volontaristes de contournement de la "loi d'airain" des prix fonciers, et par la reprise d'une production de logements sociaux suffisamment intense pour dégeler le phénomène de "tenure" sur le secteur à loyer modéré. La Loi d'Orientation pour la Ville en offrira probablement les moyens.

En se dotant d'une organisation fortement polycentrique, avec des centres relativement typés quant à la qualification professionnelle requise, et dotés d'appareils de promotion professionnelle permettant une adaptation continue de la qualification des résidents à l'évolution de l'emploi local.

En prolongeant cette logique, l'Île-de-France, par une mobilisation négociée de l'ensemble des partenaires sociaux, pourrait aller jusqu'à faire évoluer ses relations professionnelles vers le modèle "sud-allemand" (Bade-Wurtemberg, Bavière), le polycentrisme de la mégapole jouant le rôle d'un réseau de villes moyennes. Une telle évolution nécessiterait un effort de longue durée, mais qui pourrait connaître le succès avant 2015.

ANNEXE

LE LIVRE BLANC SUR LES RETRAITES ET SES CONSEQUENCES

C'est en 2005, dix ans avant l'horizon de notre étude, que les enfants du "baby boom" de 1945 parviendront à l'âge actuel de la retraite : 60 ans.

Dès lors, la partie cylindrique de la pyramide des âges entrera dans la zone inactive, augmentant irréversiblement le coefficient de dépendance (nombre de retraités par actif). Pendant ce temps, la "pointe" de la pyramide des âges poursuivra d'ailleurs son ascension par allongement de la vie humaine. A partir de cette date, à réglementation constante, le taux de prélèvement sur le revenu des actifs prendra donc son essor.

Certes, bien des incertitudes demeurent. La natalité n'aura de toute façon aucune incidence à l'horizon 2010, même 2015 : sauf catastrophe, futurs retraités et futurs cotisants sont déjà là. Nous ignorons en revanche ce qu'il en sera de l'emploi, de l'immigration. Mais le problème, plus ou moins grave, demeure, dans tous les cas de figure. C'est pourquoi le Livre Blanc sur les Retraites ¹⁰ s'essaie à proposer une solution.

D'abord, le système de la répartition est maintenu : il évite les risques et les inégalités de la capitalisation. Ajoutons qu'il est extrêmement flexible : quoi qu'il arrive d'inattendu, l'équilibrage est possible dans l'année même ... en modifiant les cotisations !

Justement, le Livre Blanc s'exerce à trouver une solution évitant la croissance des cotisations jusqu'en 2010 (c'est-à-dire tout près de notre horizon). Solution discutable dans son principe et intenable à terme, on l'a vu. Mais voyons comment il s'y prend car cela risque bien d'être la solution adoptée. Il y parvient en jouant sur le premier rapport de notre

étude (par recul de l'âge de la retraite) et sur le second (par diminution du revenu des retraités, par rapport à celui des actifs).

* Le recul de l'âge de la retraite :

Tout en maintenant le droit à la retraite à 60 ans, il porte la seconde condition pour la pleine retraite de 37,5 ans à 42 ans de cotisations. Il faudra donc ainsi commencer à cotiser dès 18 ans pour avoir le droit à la pleine retraite à 60 ans, ce qui était déjà rare 1968 et qui, depuis, est devenu presque impossible.

La conséquence fondamentale de cette mesure est un arrêt de la tendance séculaire à la réduction de la durée de vie active. Tout retard pris à la sortie de la scolarité se traduira par un retard identique au passage à la retraite. La "réduction de la vie active par les deux bouts", facteur essentiel de la réduction du chômage se trouve ainsi bloquée.

Pour l'Ile-de-France, les conséquences sont importantes. Outre l'éventuelle croissance du chômage (conditionnée par d'autres facteurs), il faut y voir un facteur de croissance de la population totale : l'afflux des jeunes étudiants (déjà 400.000 étudiants en Ile-de-France, dont 160.000 "entrants") ne sera plus compensée par les départs en retraite (plus de 50 % des retraités quittent l'Ile-de-France entre 60 et 65 ans). Or, rappelons que c'est notamment sur de plan de départ que l'on compte pour éviter que l'agglomération parisienne ne dépasse les 12,3 millions d'habitants en 2015. Le parc de logements risque de devenir encore plus "visqueux". Du point de vue du mode de vie, cela peut se traduire par une légère baisse du temps de loisir total, si les étudiants (qui dorénavant "prendront du temps sur leur retraite" dans leurs jeunes années) sont des étudiants salariés.

* Le recul du revenu des retraités :

La mesure précédente (recul de l'âge de la retraite) économise 48,5 milliards de francs sur les 186,6 milliards de francs supplémentaires à trouver pour les retraites en 2010, à réglementation constante. Des mesures diverses de rationalisation économisent encore 10,1 milliards de francs. Le reste est obtenu par baisse du revenu des retraités.

Il faut reconnaître que la réglementation actuelle favorise outrageusement les retraités en prenant pour référence les 10 meilleures années de leur carrière, indexées par l'évolution moyenne des salaires bruts. Comme les actifs voient leur salaire net rogné par la hausse des cotisations (...retraites, notamment), le rapport de la pension moyenne au salaire net moyen passerait de l'indice 100 en 1990 à l'indice 128,5 en 2010.

Face à cette dérive, le Livre Blanc propose deux mesures :

- * le calcul des droits sur la base des 25 meilleures années (économie : 31,1 milliards).
- * L'indexation sur les prix (économie : 126,1 milliards).

Ces deux mesures, à elles deux, résolvent 85 % du problème du financement des retraites, et la dernière, à elle seule, 68 % ! Il aurait été plaidable de passer à l'indexation sur le salaire net : les retraites auraient alors très logiquement évolué comme le salaire net. A cela, le *Livre Blanc* oppose l'argument de "l'effet structure". Le salaire moyen augmente en effet avec la hausse de la qualification moyenne du salariat. Un retraité indexé sur la moyenne des salaires nets profiterait donc de cette hausse, mais pas le salarié qui le remplace dans la même qualification !

Argument discutable. L'équité serait en effet que le retraité (qui n'a plus aucun moyen de progresser en qualification) évolue avec la moyenne du monde actif, effet de structure ou effet global. Le fond de la question, c'est que l'indexation sur le salaire net n'économiserait que 39,4 milliards. Il faudrait alors relever de 3,6 points la cotisation vieillesse... D'où le choix du *Livre Blanc* pour l'indexation sur les prix.

Le résultat de ces deux mesures combinées est cependant gravissime. Les 157,1 milliards ôtés aux retraités en 2010 modifieront considérablement leur mode d'insertion dans la société. En supposant une hausse des salaires nets de 2 % par an dans la société. Un salarié ayant accédé à la pleine retraite à 60 ans connaîtrait une chute de revenu importante et verrait s'envoler progressivement le salaire moyen de ses contemporains.

Par rapport au cas d'indexation sur le revenu net, la hausse du rapport entre le salaire moyen dans la société et sa propre pension serait de 40% à 65 ans et de 55% à 70 ans¹¹

Si l'on ajoute à cela que la majorité des salariés préfère prendre sa retraite à 60 ans, même à taux diminué (enquête C.S.A), la chute des revenus lors du passage à la retraite risque d'être vers 2015 bien plus grave qu'aujourd'hui. Ce qui aboutira soit à une généralisation des retraites volontaires par capitalisation, soit à la recherche de "petits boulots" par les retraités.

Nous retrouvons, sur la base des propositions du <u>Livre Blanc</u> (qui partent avec de bonnes chances d'être adoptées) les résultats de notre discussion générale.

NOTES

- 1. Les grandes tendances sur les issues de la crise du fordisme ont fait l'objet d'une recherche internationale coordonnée par le Professeur Stephen Marglin pour le compte de l'Université des Nations Unies. Les conclusions provisoires en sont rapportées par A. Lipietz "Les rapports Capital-Travail à l'aube du XXIème siècle", Couverture Orange CEPREMAP N° 9016.
- 2. Voir D. Leborgne et A. Lipietz "Pour éviter l'Europe à deux vitesses", *Travail et Société* vol.15, n°2, 1990, Bureau International du Travail, Genève.
- Voir D. Leborgne et A. Lipietz "L'Après-Fordisme et son Espace", Les Temps Modernes, Avril 1988.
 En ce qui concerne la taille des métropoles, l'argument est schématiquement le suivant :
 - * Dans les modèles à implication négociée, les territoires mobilisent leurs ressources humaines internes de façon organisée (formation professionnelle visant à l'adéquation sur le long terme entre offre et demande d'emploi, politique économique locale etc...).
 - * Dans les modèles flexibles, les demandeurs d'emplois se déplacent vers les centres où le marché est le plus actif, faute de pouvoir anticiper des créations d'emplois sur place.

 Symétriquement, les offres d'emplois se polarisent là où la demande croît spontanément le plus.
- 4. Même, dans les ménages bi-actifs, en général un des deux actifs travaille à proximité de son domicile.
- 5. Voir le récent accord Bull-Angers.
- 6. A l'horizon 2015, ce segment comportera certainement, en France, une proportion importante de femmes.
- 7. Entre les recensements de 1982 et 1990, l'Île-de-France a crû de 587.000 habitants (contre 194.000 de 1975 à 1982) attirant près de 40% des emplois créés en France dans la période de "reprise".
- 8. Ce mécanisme de "Tribut Foncier Urbain" (A. Lipietz, Editions F. Maspero, Paris, 1974), est d'ailleurs un très gros obstacle à la <u>dissémination des locaux de commerce et d'artisanat</u>, et donc du logement des travailleurs indépendants, dans les quartiers de tertiaire supérieur ou d'habitat de cadres supérieurs, comme le souligne P. Chauchefoin (<u>L'Artisanat et la Ville</u>, Charte des Métiers des Hauts de Seine, 1991).

- 9. P. d'Iribarne, Le chômage paradoxal, Seuil 1990
- 10. Demain, les retraites. Un contrat entre les générations. Gallimard 1991
- 11. Voir la présentation de Christine Sauter, L'Ile-de-France au futur, PRIF-IRE, 1991.